

LET'S DREAM  
TOGETHER OF  
A NEW RESPONSIBLE  
WORLD...

BMCE BANK OF AFRICA  
البنك المغربي للتجارة الخارجية الإفريقية  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴻⵙⴳⴷⴰⵢⵜ



bmcebanc.ma

## COMMUNIQUE DES RESULTATS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES DE BMCE BANK TENUE EN DATE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Sur convocation du Conseil d'Administration de BMCE Bank, l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires s'est valablement réunie le 28 novembre 2017, à 11 heures, au siège social de la Banque - 140, Avenue Hassan II Casablanca, les porteurs d'obligations présents et représentés ayant réuni plus du quart des obligations ayant le droit de vote.

Conformément aux dispositions de l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la **Loi 17-95**), l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires a désigné, à l'unanimité, **Monsieur Hamad JOUAHRI**, Expert-Comptable, en qualité de mandataire **représentant de la masse des porteurs des obligations** émises par « BMCE Bank » (le **Représentant de la Masse des Porteurs des Obligations**), dans le cadre de **l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles non cotées, avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation du paiement des coupons d'un milliard** (1.000.000.000) de dirhams (soit une émission d'un montant de deux cent millions (200.000.000) de dirhams au titre de la tranche A et une émission d'un montant de huit cent millions (800.000.000) de dirhams au titre de la tranche B), telle qu'autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2017 et objet de la Note d'Information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 9 juin 2017 sous la référence n° VI/EM/013/2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires, agissant conformément aux dispositions des articles 302 et 303 de la Loi 17-95, confère au Représentant de la Masse des Porteurs des Obligations tous pouvoirs pour accomplir au nom de cette dernière l'ensemble des actes nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires.